



GUIDE D'AIDE POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES DES PROGRAMMES DE DEUXIÈME CYCLE EN DROIT

Département des sciences juridiques

NOVEMBRE 2021

Table des matières

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES	1
LA MAÎTRISE EN DROIT À L'UQAM	1
LA CONCENTRATION EN DROIT ET SOCIÉTÉ.....	1
LA CONCENTRATION EN DROIT DU TRAVAIL.....	2
LA CONCENTRATION EN DROIT INTERNATIONAL	2
PERSONNES-RESSOURCES ET INSTANCES RATTACHÉES AU PROGRAMME	2
CHEMINEMENT	2
RÉGIME D'ÉTUDES : TEMPS COMPLET OU TEMPS PARTIEL.....	3
CHANGEMENT DE RÉGIME D'ÉTUDES	3
LA DURÉE MAXIMALE DES ÉTUDES (ARTICLE 8.1.3.1 DU RÈGLEMENT NO 8)	3
RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE (ARTICLE 4.4 DU RÈGLEMENT NO 8)	3
ABSENCE AUTORISÉE (ARTICLE 4.6 DU RÈGLEMENT NO 8)	4
CONGÉ PARENTAL (ARTICLE 4.7 DU RÈGLEMENT NO 8).....	4
PROLONGATION (ARTICLE 4.8 DU RÈGLEMENT NO 8):.....	4
PROPÉDEUTIQUE ET COURS D'APPOINT	4
COURS HORS PROGRAMME OU HORS UNIVERSITÉ.....	5
EXIGENCES PARTICULIÈRES DANS LA POURSUITE DES ÉTUDES	5
AIDE FINANCIÈRE ET EMPLOIS AU DÉPARTEMENT	5
PRÊTS ET BOURSES	5
PRIX ET BOURSES D'EXCELLENCE	5
EMPLOIS AU DÉPARTEMENT	5
LOCAUX	6
LOCAL DES PERSONNES ÉTUDIANTES AU DOCTORAT EN DROIT	6
LOCAL DE L'AECSSPD (ASSOCIATION ÉTUDIANTE)	6
COOP UQAM - LIBRAIRIE ESG ET SCIENCES JURIDIQUES.....	6
SERVICES INFORMATIQUES	6
BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES JURIDIQUES	6
PERSONNES ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES	8
ANNEXE 1	9
CHEMINEMENT : PROFIL MÉMOIRE / SANS MÉMOIRE.....	9
PROFIL AVEC MÉMOIRE.....	9
GRILLES DE CHEMINEMENT.....	10
PROFIL SANS MÉMOIRE (DROIT INTERNATIONAL ET POLITIQUE INTERNATIONALE)	10
GRILLES DE CHEMINEMENT.....	11
ANNEXE 2	13
LE PROJET DE MÉMOIRE	13

ANNEXE 3	17
LE MÉMOIRE	17
LISTE DES ÉTAPES.....	21
ANNEXE 4	23
PROJET DE TRAVAIL (JUR7560) ET TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ BIDISCIPLINAIRE (JUR7570)	23
PROJET DE TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ BIDISCIPLINAIRE (JUR7560)	23
TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ BIDISCIPLINAIRE (JUR7570).....	23
ANNEXE 5	25
L'ESSAI (JUR7550) DES PROGRAMMES DE DESS.....	25

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES

Depuis sa création en 1975, le Département des sciences juridiques de l'UQAM priorise la promotion et la défense de la justice sociale en apportant une réponse fondée sur le droit aux préoccupations des citoyennes et citoyens et des groupes sociaux d'ici ou d'ailleurs dans le monde. Le Département se veut un laboratoire d'analyse critique du rôle que joue le droit dans la société et de la place que joue le social dans le droit.

La maîtrise en droit à l'UQAM

Le programme de maîtrise a comme objectifs centraux l'approfondissement des connaissances dans les champs du droit international, du droit du travail ou de tout autre domaine du droit et l'acquisition d'une capacité d'examiner le phénomène juridique à travers l'apport des autres disciplines des sciences humaines et sociales. En particulier, ce programme vise une meilleure compréhension des liens dynamiques qui unissent le droit à son environnement social, et ce, à travers le temps et l'espace.

Le programme vise à former des juristes aptes à travailler dans des équipes interdisciplinaires et enrichir leur pratique avec l'apport théorique et empirique des autres disciplines des sciences humaines et sociales, capables de contribuer au développement de la documentation juridique en droit interne et international, et pouvant produire des analyses externes aux pratiques juridiques observées et étudiées. C'est dans cette perspective que le programme est aussi ouvert à des non-juristes.

Le développement de l'approche scientifique de ces champs de droit s'effectuera par l'étude de leur évolution historique, leur mise en contexte interne et international, et par l'apprentissage des méthodes des sciences humaines et sociales et leur application au phénomène juridique. La perspective critique sera étayée par l'étude des relations entre les normes juridiques de ces champs et leurs fondements philosophiques et politiques.

Les objectifs pédagogiques sont d'offrir un régime d'étude permettant une conciliation de la démarche spécifique de chaque personne étudiante (en termes de formation et d'orientation professionnelles) avec les objectifs généraux et le contenu du programme, l'acquisition d'outils essentiels à une démarche scientifique et critique, l'application de ces outils à la pratique et l'analyse juridiques, tout en contribuant à la diffusion nécessaire des connaissances scientifiques et à leur vulgarisation.

La concentration en Droit et société

À la fin de ce programme, les personnes étudiantes devraient être en mesure, dans une perspective critique, de :

- 1) Mettre en relation de façon nuancée le droit et son environnement social.
- 2) Analyser des thématiques ancrées dans la société contemporaine.
- 3) Utiliser des approches interdisciplinaires à l'étude du droit.
- 4) Comparer et évaluer différentes approches théoriques reliées aux courants doctrinaux du mouvement « droit et société ».
- 5) Mobiliser une variété de méthodes et de techniques de collecte, de traitement et d'analyse de données.

La concentration en Droit du travail

À la fin de ce programme, les personnes étudiantes devraient être en mesure, dans une perspective critique, de :

- 1) Saisir la double fonction du droit du travail et de la protection sociale : assurer la sécurité (matérielle et corporelle) des travailleurs et des travailleuses et le fonctionnement de l'économie (un droit « adéquat au capitalisme »).
- 2) Saisir, notamment dans une perspective historique, critique et comparative, les fondements des régimes normatifs relevant du droit du travail et de la protection sociale. Il s'agit notamment des régimes normatifs envisageant les normes minimales d'emploi, la syndicalisation, les régimes de protection du revenu (de retraite, d'assurance-emploi), la santé et sécurité au travail (prévention et indemnisation), l'aide de dernier recours et ainsi de suite.
- 3) Comprendre les conditions d'accès à ces régimes normatifs et leur mise en œuvre.

La concentration en Droit international

À la fin de ce programme, les personnes étudiantes devraient être en mesure, dans une perspective critique, de :

- 1) Saisir le rôle que joue le droit dans les relations internationales et transnationales.
- 2) Saisir, notamment dans une perspective historique et critique, les fondements et structures politiques et sociales des différents régimes normatifs propres au droit international.
- 3) Comparer, évaluer et utiliser différentes approches théoriques en droit international en lien avec le déploiement stratégique et tactique des argumentaires juridiques dans différents domaines de spécialisation du droit international.
- 4) Utiliser des approches interdisciplinaires du droit international dans l'analyse de questions politiques, économiques, sociales et culturelles dans l'actualité des relations internationales.

PERSONNES-RESSOURCES ET INSTANCES RATTACHÉES AU PROGRAMME

Direction des cycles supérieurs en droit

Philippe Fortin – Fortin.philippe@uqam.ca

Tél. : 514-987-3000, poste 3511

Agente de gestion des cycles supérieurs en droit

cyclessup.droit@uqam.ca

Local : W-2007 – Tél. : 514-987-3903

CHEMINEMENT

Le cheminement habituel à temps plein comprend un séminaire de méthodologie, un séminaire de fondements ou de théorie du droit propre à la concentration, et trois séminaires portant sur des thèmes particuliers de fond dans la spécialisation disciplinaire. Ces séminaires sont suivis de l'activité « Présentation du projet de mémoire » (JUR7501), puis de la rédaction du mémoire (JUR7500).

Régime d'études : temps complet ou temps partiel

Contrairement aux études de premier cycle, c'est la *durée maximale des études* (et non le nombre de cours suivis dans une session) qui, à la maîtrise, caractérise le régime de temps complet ou de temps partiel. Le choix du régime à temps plein ou à temps partiel entraîne des conséquences, notamment :

- ♦ sur la durée maximale des études;
- ♦ sur l'éligibilité [aux prêts et bourses](#) (temps complet seulement) ou à certaines bourses d'excellence;
- ♦ sur les frais de scolarité et leurs modalités de versement (vous renseigner auprès du [Registrariat](#)).

Changement de régime d'études

On peut changer son régime d'étude (temps partiel/temps plein) sous réserve des autorisations requises par le *Règlement no 8 sur les études de cycles supérieurs*. Cette demande doit être approuvée par le Sous-comité d'admission et l'évaluation (SCAE)¹. La durée maximale des études doit alors être réévaluée en conséquence.

La durée maximale des études (article 8.1.3.1 du Règlement no 8)

La durée des études est la période au terme de laquelle il faut avoir satisfait à toutes les exigences de son programme, c'est-à-dire avoir accumulé le nombre de crédits requis compte tenu du programme dans lequel on est inscrit.

La durée maximale d'étude (jusqu'au dépôt du mémoire) est déterminée en fonction du régime d'études et se calcule à compter de la première inscription au programme :

- ♦ à temps complet : durée maximale de deux (2) ans, soit six (6) trimestres (jusqu'au dépôt de mémoire, si on a choisi le profil avec mémoire).
- ♦ à temps partiel : durée maximale de quatre (4) ans, soit douze (12) trimestres (jusqu'au dépôt du mémoire, si on a choisi le profil avec mémoire).

Responsabilités de la personne étudiante (article 4.4 du Règlement no 8)

Pour conserver votre statut d'étudiant, vous devez vous inscrire à *chaque trimestre* (automne, été et hiver) et cela, même si vous êtes « sans activité », ou lorsque la scolarité est terminée, ou au trimestre du dépôt du mémoire. *Ne négligez pas de vous inscrire, sans quoi le Registrariat procédera à votre exclusion automatique et vous perdrez votre statut.*

¹ « Le Sous-comité d'admission et d'évaluation est un sous-comité du comité de programme qui assume la responsabilité générale de l'admission au(x) programme(s) et de la réalisation des activités de recherche des étudiantes, étudiants ». Il « est composé exclusivement de professeurs, professeurs membres du comité de programme(s), désignés à cette fin par ce même comité ». UQAM, *Règlement des études de cycles supérieurs (Règlement numéro 8)*, art. 2.1.2 et 2.1.2.1.

Absence autorisée (article 4.6 du Règlement no 8)

Les personnes étudiantes ont droit à un maximum de 3 absences « pour cause de maladie, obligations professionnelles ou familiales, ou autres, pendant au plus trois trimestres, consécutifs ou non », quel que soit leur régime d'études (Art. 4.6.1 al. 1). Ces absences n'ont pas à être motivées et ne requièrent pas d'autorisation.

La personne étudiante transmet [sa demande d'absence](mailto:cyclesup.droit@uqam.ca) par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca avant le début du trimestre visé par la demande. (Art. 4.6.2 R8)

Congé parental (article 4.7 du Règlement no 8)

Les personnes étudiantes ont droit à un maximum de 3 trimestres de congés parentaux (maternité, paternité, adoption), durant lesquels elles ne sont pas obligées de s'inscrire.

[La demande de congé parental](mailto:cyclesup.droit@uqam.ca) est soumise au SCAE par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca, qui transmet sa recommandation au Registrariat. (Art. 4.7.4 R8)

Prolongation (article 4.8 du Règlement no 8):

Si le temps imparti à la formation (2 années à plein temps ou 4 années à temps partiel) s'avère insuffisant, une personne étudiante peut obtenir du SCAE, dans certains cas et avec justifications appropriées, 3 trimestres de prolongation supplémentaires.

[La demande de prolongation](#) doit être approuvée par la Direction de recherche, et accompagnée d'un justificatif et d'un plan de travail comprenant notamment un échéancier de réalisation » (Art. 4.8.2 al. 1 R8).

Une fois les 3 trimestres de prolongation épuisés, une personne étudiante peut obtenir exceptionnellement une prolongation supplémentaire du Décanat de la Faculté de science politique et de droit, sur recommandation du SCAE (Art. 4.8.3 al. 1).

Propédeutique et cours d'appoint

Suite à une admission conditionnelle, une personne étudiante peut se voir imposer une propédeutique ou des cours d'appoint.

La *propédeutique* comporte entre 3 et 10 cours de Baccalauréat. Le nombre est fixé par le SCAE dépendamment du profil de la personne étudiante, de sa discipline d'origine, de sa moyenne, et d'autres circonstances pertinentes en relation avec le parcours académique. Ces cours doivent être complétés avant que ne débute la scolarité de maîtrise.

Les *cours d'appoint* sont au nombre maximal de 2. Ces cours de niveau Baccalauréat peuvent être suivis en même temps que la scolarité de maîtrise.

Les cours d'appoint et la propédeutique doivent en principe être réussis avec une moyenne supérieure à 3,2 / 4,3 pour que la personne étudiante puisse être officiellement admise à la maîtrise. Dans certains cas exceptionnels, la direction du programme pourra permettre l'admission si la moyenne se situe entre 2,8 et 3,2.

Les crédits accumulés en propédeutique ou en cours d'appoint n'entrent pas dans le calcul des crédits du programme de maîtrise. Ces cours doivent être suivis dans un délai fixé par le SCAE.

Cours hors programme ou hors université

Une personne étudiante peut, avec l'autorisation du SCAE, suivre un cours hors-programme ou hors université si cela est jugé pertinent dans le cadre du projet d'études poursuivi.

Exigences particulières dans la poursuite des études

Toute personne étudiante est automatiquement exclue de son programme si sa moyenne cumulative est inférieure à 2,7 sur 4,3 après avoir suivi le tiers des crédits de sa scolarité, à condition que ce nombre soit supérieur à 9 crédits².

Une personne étudiante exclue du programme doit attendre une année avant d'être réadmise. La personne étudiante devra faire une nouvelle demande d'admission qui sera à nouveau évaluée. Il est à noter qu'une personne étudiante ne peut être réadmise qu'une seule fois. La personne étudiante dont le rendement (moyenne) dans son cheminement de recherche est jugé insatisfaisant par sa direction de recherche et le SCAE, peut être assujettie à certaines exigences particulières dans la poursuite de ses études. (Art. 10.3.2 R8)

AIDE FINANCIÈRE ET EMPLOIS AU DÉPARTEMENT

Prêts et bourses³

Le gouvernement du Québec offre un programme de prêts et bourses relié à la situation financière des candidats, peu importe leur dossier académique. Coordonnées de la section des prêts et bourses du [Service de l'aide financière](#).

Prix et bourses d'excellence

Divers programmes de bourses et de prix ouverts à des personnes étudiantes de la maîtrise sont en place au DSJ, à la Faculté de science politique et de droit, à l'UQAM, au gouvernement du Québec et dans une diversité d'organismes. Deux sites peuvent être consultés : [Faculté de science politique et de droit](#) et [Service à la vie étudiante](#).

Emplois au Département

Les contrats d'assistance de recherche permettent de participer aux recherches menées par les membres du corps professoral du Département.

Une autre source de financement des personnes étudiantes provient des contrats d'auxiliaires d'enseignement octroyés par les membres du corps professoral pour les fins de correction et de surveillance d'examens du baccalauréat en droit, ou encore de monitorat. Pour l'embauche de ces auxiliaires, le Département des sciences juridiques privilégie les personnes étudiantes de 2^e et de 3^e cycles. N'hésitez donc pas à déposer une lettre d'intérêt ainsi qu'un curriculum vitae auprès de l'assistante administrative du Département, [Mme Diane Lemay](#).

² UQAM, *Règlement des études de cycles supérieurs (numéro 8)*, art. 10.1.

³ Notez que les prêts et bourses et plusieurs prix et bourses d'excellence sont réservés aux personnes citoyennes et résidentes permanentes.

LOCAUX

Sauf exception, les séminaires de maîtrise en droit sont dispensés dans les salles W-2225, W-2235 et W-2240 ou dans un local situé non loin du Département des sciences juridiques.

Local des personnes étudiantes au doctorat en droit

La salle W-3335 est mise à la disposition de l'ensemble des personnes inscrites à la maîtrise en droit. Une clef est disponible (moyennant un dépôt de 20\$) auprès du département.

Local de l'AECSSPD (Association étudiante)

Salle W-2545

Adresse de courriel : aecsspd@courrier.uqam.ca

COOP UQAM - Librairie ESG et Sciences juridiques

Les livres et recueils commandés pour les séminaires de maîtrise sont en vente au début de la session à la COOP-UQAM (A-M850).

SERVICES INFORMATIQUES

Chaque personne étudiante doit s'assurer d'avoir une adresse de courrier électronique UQAM. Toutes les communications de la direction du programme sont envoyées à cette adresse : <http://www.courrier.uqam.ca>

Votre boîte est activée automatiquement dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours. Durant cet intervalle, si vous allez sur [le site](#), votre boîte sera « En attente ».

Moodle

Moodle est la plateforme d'apprentissage en ligne offerte à l'UQAM. Sans être obligé, le personnel enseignant l'utilise souvent pour partager du contenu et collaborer avec le groupe étudiant. Pour y accéder, les étudiants doivent être en possession de leur code MS. Une [documentation extensive](#) est disponible pour faciliter la maîtrise de Moodle.

Reseau sans fil

Le réseau sans fil permet à la communauté de l'UQAM de bénéficier d'un accès au réseau sans fil dans les zones de couverture de l'UQAM. L'accès au réseau sans fil dans les zones de couverture à l'intérieur et aux alentours du campus universitaire de l'UQAM se fait par l'intermédiaire du réseau sans fil eduroam. Toute personne détentrice d'un code MS actif et fonctionnel peut utiliser le réseau sans fil eduroam librement. Voir [les autres informations](#) sur le site des Service informatiques de l'UQAM.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES JURIDIQUES

[La bibliothèque des sciences juridiques et politiques](#) est située dans le Pavillon Hubert-Aquin (A), au 2^e étage de la bibliothèque centrale (A-M100). La réussite et la persévérance des étudiant.es, notamment aux cycles supérieurs est au cœur de la mission des bibliothèques. Le

développement des compétences informationnelles est un facteur significatif de réussite universitaire. Aussi utilisez au maximum les services ci-dessous offerts à votre intention par les bibliothèques et n'hésitez pas à entrer en contact avec les bibliothécaires :

Guides en ligne

- On ne saurait trop insister sur la consultation par les étudiant.es des [Guides par sujets](#). Dans ces guides, les bibliothécaires en droit ont sélectionné les ressources les plus pertinentes pour repérer et accéder aux principales ressources : recherche de doctrine, législation, jurisprudence, droit du travail, droit international, droit des Autochtones, bases de données, logiciels de gestion bibliographiques, Zotero, etc.

Accéder à la documentation

- [Sofia](#), l'outil de recherche des bibliothèques universitaires du Québec, permet de
 - Repérer les documents physiques dans les collections des bibliothèques
 - Et d'accéder aux documents électroniques auxquels l'UQAM est abonnée (connexion avec code MS et mot de passe): livres électroniques, périodiques, articles de périodiques, thèses et mémoires, etc.).
[Guide d'utilisation de Sofia](#)
- [Emprunt de documents](#) (sur présentation de votre carte étudiante)
 - Dans les bibliothèques de l'UQAM
 - Et dans les autres bibliothèques universitaires québécoises
- [Demande de prêt entre bibliothèques](#) (PEB)
 - À partir de l'outil de recherche [Sofia](#)
 - Ou directement par le [système de gestion des PEB](#)
- [Accès physique aux bibliothèques universitaires hors UQAM](#) (sur présentation de votre carte étudiante) : il est recommandé de vérifier les conditions d'accès sur les sites Web de ces établissements.

Bases de données

- [Bases de données de A à Z](#) auxquelles l'UQAM est abonnée. Spécialement les [bases de données pour les sciences juridiques](#)
- [Programme d'accès gratuit](#) offrant un compte personnel pour certaines bases de données en droit :
 - [SOQUIJ](#)
 - [Lexis Advance Quicklaw](#)
 - [Westlaw Edge Canada](#)
 - [CAIJ](#)

Espaces de travail

- [Réservation d'un espace de travail](#)
- [Cabinets de travail pour les étudiants aux cycle supérieurs](#) : nombre limité et inscription à certaines dates

RDV avec bibliothécaires

- [Luc Marceau](#)
- [Jacinthe Deschatelets](#)

Les bibliothécaires sont [disponibles sur RDV](#) pour vous accompagner et vous conseiller sur différents sujets tels que :

- La recherche documentaire, le choix et l'utilisation des bases de données;
- La citation en droit (Guide McGill);
- Le logiciel de gestion bibliographique Zotero;
- Autres questions touchant à la documentation juridique ou aux services offerts par les bibliothèques.

Responsable du prêt

- [Marie-Josée Fortin](#)

La technicienne en documentation responsable du comptoir du prêt est la personne à contacter pour :

- Les problèmes liés à votre compte d'utilisateur;
- Vos emprunts;
- Les accès avec compte personnel pour certaines bases de données en droit : SOQUIJ, CAIJ, Lexis Advance Quicklaw, Westlaw Edge Canada.

L'ensemble du [personnel de la bibliothèque](#) des sciences juridiques et politiques

PERSONNES ÉTUDIANTES ÉTRANGÈRES

L'UQAM offre un service d'accueil des personnes étudiantes étrangères. [Un guide](#) a été conçu à leur intention par le Service des relations internationales de l'UQAM.

ANNEXE 1

Cheminement : profil mémoire / sans mémoire

Profil avec mémoire

Le cheminement du profil avec mémoire comporte cinq étapes :

1) Réussite des cinq séminaires (scolarité)

2) Dépôt du sujet de recherche et approbation par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) :

Remplir un formulaire « [Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#) » sur lequel sera indiqué le sujet de recherche et le nom de la direction de recherche (*Pour le choix de la direction de recherche, consultez le [site internet du Département](#)*).

Quand :

- ♦ Temps complet : lors de la troisième inscription (troisième session de cours)
- ♦ Temps partiel : lors de la sixième inscription (sixième session de cours)

3) Présentation du projet de mémoire (JUR7501 – 2 crédits) :

Cette activité comporte deux volets, à savoir le dépôt du projet de mémoire, puis sa présentation devant un jury. Le projet est un document d'une quinzaine de pages dont le contenu est présenté ci-dessous dans l'Annexe 2. Il doit être envoyé par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca avec l'accord de la direction de recherche.

Un mois environ après le dépôt, une rencontre est organisée avec un jury composé d'au moins deux personnes chargées de commenter le document. Cette activité est également présentée ci-dessous dans l'Annexe 2.

Cette activité, qui a généralement lieu lors de la 3^e session pour les personnes étudiantes à temps plein et entre la 5^e et la 6^e session pour les personnes étudiantes à temps partiel, est notée sur le mode succès/échec.

4) Inscription à l'activité de rédaction du mémoire (JUR7500 – 23 crédits) :

Pour s'inscrire à la rédaction du mémoire, il faut avoir complété ses 5 cours (20 crédits) ainsi que la présentation du projet de mémoire. Conditions préalables : avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 2.7 sur 4.3 (soit B-).

5) Évaluation du mémoire :

L'évaluation du mémoire se fait par un jury composé d'au moins trois personnes (ou au moins quatre dans le cas d'une codirection). Les évaluations sont confidentielles, mais les commentaires des membres du jury sont transmis à la personne étudiante. Le rapport de chaque personne évaluatrice fait l'une des recommandations suivantes :

- a) L'acceptation du mémoire, sans correction;

- b) L'acceptation du mémoire à condition que soient effectuées certaines corrections mineures, sous la responsabilité de la direction de recherche. Ces corrections doivent être effectuées dans un délai maximal de deux mois et déposées avec l'accord écrit de la direction de recherche;
 Dans le cas où le mémoire est accepté, avec ou sans corrections mineures, il se voit attribuer une mention : bien, très bien, ou excellent.
- c) Le retour du mémoire à la personne étudiante pour corrections majeures.
 Dans ce dernier cas, la personne étudiante peut présenter un nouveau texte une seule fois après corrections et ce, dans un délai maximal de six mois. Le texte ainsi corrigé doit être déposé avec l'autorisation écrite de la direction de recherche. Ce texte est soumis à nouveau à l'évaluation de chaque membre du même jury, qui ne pourra alors rendre qu'une recommandation d'acceptation (sans correction ou avec corrections mineures) ou une recommandation de rejet sans droit de reprise, avec les commentaires justifiant la recommandation. Compte tenu de l'ampleur des corrections demandées, la personne étudiante doit se réinscrire à chacun des trimestres concernés et ce, rétroactivement au trimestre qui suit le dépôt de son mémoire. La personne étudiante qui n'effectue pas les corrections demandées à l'intérieur du délai imparti voit son mémoire rejeté, est exclue du programme;
- d) Le rejet du mémoire sans droit de reprise, accompagné de la mention « Échec ». Dans ce cas, la personne étudiante est exclue du programme.

Grilles de cheminement

Cheminement-type à temps plein			
Déroulement	Automne	Hiver	Été
Année 1	2 ou 3 cours	2 ou 3 cours et début du projet de mémoire	Projet de mémoire et dépôt en août
Année 2	Rédaction du mémoire et dépôt en août		

Cheminement-type à temps partiel			
Déroulement	Automne	Hiver	Été
Année 1	1 ou 2 cours	1 ou 2 cours	1 ou 2 cours
Année 2	1 ou 2 cours	Projet de mémoire	
Année 3	Rédaction de mémoire		
Année 4	Rédaction de mémoire et dépôt		

Profil sans mémoire (Droit international et politique internationale)

La concentration bidisciplinaire en droit international et politique internationale (sans mémoire) est offerte conjointement avec le Département de science politique de l'UQAM. Elle s'adresse aux personnes étudiantes qui souhaitent développer une double compétence théorique en science politique et en droit. La scolarité obligatoire impose de suivre le même nombre de cours dans chacune des deux disciplines. Le travail de recherche personnel vise à

développer une capacité de réflexion bidisciplinaire.

Les personnes étudiantes inscrites dans cette concentration doivent suivre 7 séminaires durant leur scolarité. Cela inclut obligatoirement un séminaire de théorie en science politique (au choix parmi deux), un séminaire de fondements en droit international (voir ci-dessous) et un séminaire de théorie et méthode bidisciplinaire (FPD8000).

Il est recommandé de suivre les deux séminaires de théorie lors de la première année d'études. Le séminaire FPD8000 « Théorie et méthode bidisciplinaire » est offert lors de la session d'hiver et doit être suivi lors de la première année d'inscription, afin de familiariser les personnes étudiantes avec le travail bidisciplinaire.

Les 4 autres séminaires peuvent être choisis dans la liste des cours offerts. Afin de parfaire leur formation bidisciplinaire, les personnes étudiantes doivent nécessairement choisir 2 séminaires de science politique (siglés POL) et 2 séminaires en droit (siglés JUR).

Il faut avoir terminé ou être en train de suivre le dernier cours de la scolarité obligatoire avant de s'inscrire au « Projet de travail de recherche dirigé bidisciplinaire » (JUR7560). Les exigences du projet et du travail de recherche dirigé bidisciplinaire sont détaillées à l'Annexe 4.

Les grilles présentées ci-dessous suggèrent un cheminement tenant compte de ces paramètres en fonction d'un régime d'inscription à temps complet ou à temps partiel.

Grilles de cheminement

Cheminement-type à temps plein			
Déroulement	Automne	Hiver	Été
Année 1	Cours théorique POL obligatoire Cours théorique JUR obligatoire	FPD8000 Théorie et méthode bidisciplinaire Cours au choix JUR	Sans activité
Anne 2	Cours au choix POL Cours au choix JUR	Cours au choix POL Projet de travail de recherche dirigé bidisciplinaire	Travail de recherche dirigé bidisciplinaire

Cheminement-type à temps partiel			
Déroulement	Automne	Hiver	Été
Année 1	Cours théorique JUR obligatoire	Cours théorique POL obligatoire	Sans activité
Anne 2	Cours au choix JUR ou POL	FPD8000 Théorie et méthode	Sans activité

		bidisciplinaire	
Année 3	Cours au choix JUR ou POL	Cours au choix JUR ou POL	Projet de travail de recherche dirigé bidisciplinaire
Année 4	Cours au choix JUR ou POL Projet de travail de recherche dirigé bidisciplinaire	Travail de recherche dirigé bidisciplinaire	Travail de recherche dirigé bidisciplinaire

ANNEXE 2

Le projet de mémoire

Le projet de mémoire est un texte écrit qui présente le sujet choisi au moyen d'un exposé sommaire de ses principaux éléments et de la façon dont le sujet sera traité du point de vue de sa méthode et de ses points de référence théoriques. Il constitue en quelque sorte une synthèse qui permet d'avoir une vue générale des grandes lignes du mémoire. Il est présenté dans la forme d'un texte d'une **quinzaine de pages** rédigé selon les normes de présentation des travaux universitaires à l'UQAM. Le mode de référence utilisé est celui du « Manuel canadien de la référence juridique »⁴. Pour les autres questions relatives à la présentation matérielle du document, il faut recourir au « Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'UQAM »⁵.

En règle générale, et dépendamment du type de sujet ou de méthode de recherche choisis, le projet de mémoire comprend les éléments suivants :

- une courte introduction;
- un exposé de la problématique incluant la question de recherche et les hypothèses;
- une revue synthétique de la littérature;
- une esquisse de la démarche méthodologique;
- les aspects éthiques (notamment si le projet implique des sujets humains);
- un plan provisoire;
- une bibliographie préliminaire;
- un échéancier de travail.

L'introduction

L'introduction doit présenter le domaine de recherche, le sujet précis de celle-ci ainsi que l'intérêt et l'importance attribués par la personne étudiante à cette recherche. Il arrive aussi qu'on y trouve des informations sur le type particulier de recherche dont il est question. L'introduction peut se conclure en présentant l'objectif général de la recherche.

La problématique

Cette partie s'articule autour d'un problème de recherche, c'est-à-dire d'une insatisfaction sur l'état des connaissances sur un sujet donné. Une fois que le problème a été élaboré et que sa pertinence a été justifiée, la personne étudiante formule la question de recherche à laquelle il ou elle cherchera à répondre dans son mémoire. À l'étape du projet, il ou elle proposera des hypothèses (c'est-à-dire les intuitions que la personne étudiante a au regard de la question de recherche) qu'il ou elle aura à valider ou à invalider lors de ses recherches et de la rédaction du mémoire.

Les cours Méthodologie avancée de la recherche juridique (JUR7121) et Méthodologie de la recherche interdisciplinaire (JUR7301) seront d'une grande utilité pour permettre aux

⁴ McGill Law Journal/Revue de droit de McGill, *Manuel canadien de la référence juridique/Canadian guide to uniform legal citation*, Scarborough, Ontario, Carswell, 9^{ème} éd., 2018.

⁵ UQAM, *Guide de présentation des mémoires et des thèses*, www.guidemt.uqam.ca.

personnes étudiantes de définir les éléments de la problématique pertinente dans leur mémoire.

Une revue de la littérature

Le projet de mémoire doit faire une présentation synthétique de la littérature portant sur le sujet choisi. Cette revue de littérature doit identifier les livres, articles et décisions les plus importants sur le sujet choisi afin de faire ressortir l'état des connaissances sur celui-ci. Elle doit également faire ressortir les grands débats en cours, la façon dont les différentes approches théoriques ont abordé la question, les grands courants jurisprudentiels, etc. Ce travail doit être fait de manière critique, c'est-à-dire qu'il doit idéalement mettre en relief les lacunes de la littérature, lacunes que le mémoire cherchera à combler.

La méthodologie

La méthodologie est l'étude des méthodes scientifiques et techniques de collecte, traitement et analyse de l'information pertinente à la recherche académique. On a défini la méthode de recherche comme l'une des façons concrètes d'envisager ou d'organiser la recherche, c'est-à-dire que l'on cherche à répondre à la question de *comment* la recherche se réalisera⁶. Il existe une diversité de types et de méthodes de la recherche juridique⁷, et les objectifs du programme de la maîtrise en droit favorisent une approche scientifique, critique et multidisciplinaire du phénomène juridique. Le choix de la méthode appropriée est donc effectué par la personne étudiante, en consultation avec sa direction de recherche, au regard des exigences et spécificités de la problématique élaborée, parmi le vaste et riche ensemble de méthodes existantes dans les sciences juridiques. La méthode de recherche retenue est alors exposée dans le projet de mémoire en expliquant en quoi elle est appropriée au sujet de recherche. La méthode elle-même ne suffit pas en effet à mener une recherche, elle n'est « qu'un *comment* utilisable en fonction d'un but, c'est-à-dire lié au contenu du domaine à étudier, aux problèmes qui se posent »⁸.

Les aspects éthiques

Si le projet de recherche implique des êtres humains, il est important de consulter [la Politique numéro 54 de l'UQAM](#), et plus particulièrement, l'article 7.2.5, qui énonce les responsabilités des personnes étudiantes quant à la conduite responsable de la recherche. Le projet de mémoire doit identifier les règles d'éthique pertinentes à la méthode proposée (entretiens, sondages, observation, etc.). Le cas échéant, la demande d'approbation éthique auprès du [Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants](#) se fait **après** la présentation du

⁶ M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz, 1986, à la p. 360.

⁷ Rapport au conseil de recherches en sciences humaines du Canada par le Groupe consultatif sur la recherche et les études en droit, *Le droit et le savoir*, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1983, Chapitre 5. Le Rapport Arthurs (d'après le nom du président du Groupe consultatif, H.A. Arthurs) a inventorié quatre types de recherche au Canada: l'analyse exégétique traditionnelle, la théorie du droit, les propositions de réforme du droit et la recherche fondamentale (p. 74); il a aussi identifié sept méthodes de recherche parmi la production de recherche juridique canadienne: la méthode exégétique, la méthode historique, la méthode théorique, la méthode comparative au Canada ou transnationale, la méthode empirique interdisciplinaire et la méthode interdisciplinaire non empirique (p. 84).

⁸ *Ibid.*

projet de mémoire. Toutefois, il faut impérativement obtenir l'approbation éthique initiale du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants **avant de commencer** le recrutement des personnes participantes. Pour les projets de recherche impliquant des êtres humains, les étapes présentées dans l'échéancier de travail doivent tenir compte de cette séquence.

Si le projet de recherche implique des êtres humains, mais tombe sous l'une des exceptions à la règle de l'approbation éthique préalable, il sera pertinent de l'énoncer clairement dans le projet de mémoire.

Un plan provisoire

Le plan, c'est « tout projet élaboré, comportant une suite ordonnée d'opérations destinées à atteindre un but » (Petit Robert). La structure du plan de mémoire est un sujet légitime de préoccupation de toute personne étudiante. Il n'y a pas de plan idéal. Il y aura bien un plan définitif qu'on retrouvera à la table des matières du mémoire finalisé, mais durant la rédaction du mémoire le plan évolue à partir d'une esquisse proposée dans le projet. On retrouve traditionnellement trois modèles récurrents de plan de mémoire en droit : le plan linéaire (modèle anglo-saxon), le plan binaire (modèle français) et le plan dialectique (thèse-antithèse-synthèse). Chacun a ses mérites et inconvénients et ses variantes. Il appartiendra à la direction de recherche d'en discuter et de décider avec la personne étudiante du modèle approprié. À l'étape du projet, le plan est clairement provisoire et vise à représenter la structure et la démarche argumentaire envisagées au départ.

Une bibliographie

Une bibliographie suffisamment élaborée doit être fournie par la personne étudiante.

L'échéancier de travail

Il s'agit ici de présenter dans ses grandes lignes le calendrier des activités de recherche et de rédaction du mémoire. Les délais à l'intérieur desquels le mémoire doit être déposé sont ultimement fixés par le Règlement no 8 et c'est essentiellement la durée autorisée des études du programme de maîtrise qui crée cette contrainte de temps, soit un an ou deux ans, selon que la personne étudiante soit inscrite à temps complet ou à temps partiel. Les prolongations sont possibles, mais elles sont accordées de façon restrictive, sur recommandation de la direction du programme et soumises au SCAE suite à la démonstration de l'avancée des travaux.

Étant donné l'importance d'offrir à la personne étudiante les meilleures conditions de soutien et d'encadrement, le SCAE, responsable de cet encadrement, souhaite connaître les diverses étapes du cheminement de la personne étudiante afin de pouvoir intervenir lorsqu'il en sera besoin. Le calendrier est donc capital dans ces circonstances, et à l'étape du projet il est soumis à l'évaluation du jury comme indice de la faisabilité du projet tel qu'il est imaginé et présenté par la personne étudiante.

La présentation du projet de mémoire

Plusieurs versions successives du projet de mémoire pourront avoir été rédigées suite aux

discussions et commentaires apportés par le directeur ou la directrice de recherche avant qu'il ne soit décidé de le déposer formellement.

Toujours en vue d'offrir à la personne étudiante le soutien le plus grand possible dans sa démarche, il est alors prévu une étape de présentation du projet de mémoire. Cette activité vise à recueillir les avis et conseils de personnes particulièrement intéressées par le sujet et le projet de mémoire. Elle offre aussi à la communauté des personnes étudiantes et des membres du corps professoral un forum d'information et de discussion sur les questions étudiées dans les champs de concentration de la maîtrise en droit.

La présentation du projet a lieu en séance publique où sont invités les membres du corps professoral du Département ou d'autres départements ou facultés et les personnes étudiantes inscrites à la maîtrise en droit, intéressées par le projet de mémoire, à la recherche d'un exemple de prestation ou encore désireuses d'apporter leurs avis et commentaires à la personne étudiante qui soumet son projet.

L'activité s'ouvre par une présentation par la personne étudiante de son projet de mémoire pour laquelle elle dispose d'une vingtaine de minutes. La personne étudiante peut profiter de ce moment pour questionner les personnes-ressources à propos d'interrogations qu'elle pourrait avoir à propos de son projet de recherche. Les personnes évaluatrices disposent ensuite également d'environ vingt minutes chacune pour exposer leurs commentaires, critiques, réserves, etc., à la suite de quoi la personne étudiante et sa direction de recherche se réunissent à huis clos afin de discuter des réponses à apporter aux commentaires. Au retour en plénière, une discussion s'ouvre sur l'ensemble du projet. L'activité a une durée maximale de deux heures.

Cette présentation du projet de mémoire (JUR7501) est une activité obligatoire créditée (2 crédits). La note est attribuée sur la base de la notation succès-échec.

Les personnes évaluatrices sont choisies par le SCAE suite à la recommandation de la direction de recherche et sur la base de leur expertise et de leur intérêt pour le sujet du projet.

ANNEXE 3

Le mémoire

« Le mémoire de recherche est un exposé écrit de travaux de recherche qui démontre la capacité d'analyse critique d'une personne et son aptitude à contribuer à l'évolution d'un domaine de recherche. En tant qu'activité majeure de formation de certains programmes de maîtrise, le mémoire de recherche doit aussi démontrer que la personne étudiante possède des aptitudes pour la recherche »⁹.

Le mémoire de maîtrise est un exposé écrit sur un sujet défini. Peu importe son caractère théorique ou empirique, juridique ou multidisciplinaire, ou qu'il soit orienté vers des propositions de réforme du droit ou d'analyse critique, le mémoire est un travail achevé démontrant que la personne candidate a acquis une maîtrise de son sujet et de la méthode appropriée pour en faire l'étude et qu'il ou elle sait présenter par écrit, de façon claire et cohérente, une problématique de recherche d'une certaine complexité. Il est le résultat d'un travail de recherche qui « doit apporter une certaine contribution à l'avancement des connaissances... et démontrer que la personne candidate possède des aptitudes pour la recherche »¹⁰.

Le mémoire se présente sous la forme d'une monographie¹¹ *ne dépassant pas 125 pages*. À ce sujet, il faut souligner que la rédaction d'un mémoire exige des aptitudes en termes de concision et de synthèse. *Aucun mémoire, quel que soit le sujet, ne devrait dépasser ce nombre maximum de pages*.

Le mode de référence utilisé est celui du « Manuel canadien de la référence juridique »¹². Pour les autres questions relatives à la présentation matérielle du document, il faut recourir au « Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'UQAM »¹³.

La rédaction du mémoire

Les modes de fonctionnement de chaque personne étudiante engagée dans la rédaction d'un mémoire sont évidemment variables. Si la rédaction du projet de mémoire a permis de développer la problématique ou la synthèse de la doctrine pertinente, la rédaction d'un chapitre est peut-être grandement avancée et une première version peut déjà être soumise à la direction. En d'autres cas, c'est peut-être la rédaction de la première version du chapitre de méthodologie qui sera d'une grande utilité. Tout ce cheminement doit être préalablement présenté dans ses détails à la direction avec qui auront lieu des conversations fréquentes et régulières à ce propos.

Une fois effectué ce qu'on appelle la « recherche utile », beaucoup de personnes étudiantes

⁹ UQAM, Règlement numéro 8, art. 7.3.1.1.

¹⁰ JUR7500, Mémoire (23 crédits), Description des activités, Programme de maîtrise en droit.

¹¹ « Étude complète et détaillée qui se propose d'épuiser un sujet précis relativement restreint » (Petit Robert).

¹² McGill Law Journal/Revue de droit de McGill, *Manuel canadien de la référence juridique/Canadian guide to uniform legal citation*, Scarborough, Ontario, Carswell, 9^{ème} éd., 2018.

¹³ UQAM, *Guide de présentation des mémoires et des thèses*, www.guidemt.uqam.ca.

voudront faire une pause à cette étape, pensant prendre quelques semaines de distance. Or, ce n'est souvent pas avantageux, car ils seront nombreux à ne jamais reprendre leur travail de rédaction. Il semble préférable de ne pas laisser filer le temps et de se plonger immédiatement dans la rédaction.

La plupart croient que le premier texte déposé à leur direction de recherche sera définitif ou presque... C'est très exceptionnellement le cas. Il faut plutôt s'attendre à ce que plusieurs versions successives soient produites. De version en version, le texte s'améliore : les idées s'organisent mieux, le style s'épure, la discussion s'enrichit, la présentation des résultats ou des produits de la démarche se modifie, l'esprit de concision et de synthèse de développement, etc. La saturation risque de mettre la personne étudiante à l'épreuve, voire l'ébranler, mais les suggestions émises par la direction de recherche servent aussi à sa formation. Et lorsque l'autorisation de déposer le mémoire est obtenue, la qualité de ce dernier n'en sera que plus appréciable.

Le dépôt du mémoire

Pour avoir le droit de déposer le mémoire, la personne étudiante doit avoir terminé et réussi sa scolarité en ayant obtenu une moyenne d'ensemble égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3 (B-). De plus, l'autorisation de déposer le mémoire n'intervient qu'en ayant l'approbation écrite de la direction de recherche. Aussi, avant le dépôt, il faut se procurer auprès de l'assistante de gestion des études des cycles supérieurs en droit le formulaire « *Autorisation de dépôt* » à faire signer par la direction de recherche. Il faut alors s'assurer que le mémoire est conforme aux règles de présentation en vigueur à l'UQAM et définies dans le « Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'UQAM »¹⁴; pour les informations bibliographiques, il faut utiliser le « Manuel canadien de la référence juridique »¹⁵. *Une version électronique du mémoire doit être envoyée par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca, accompagnée du formulaire d'autorisation de dépôt et de l'accord de la direction de recherche.*

L'évaluation et la correction du mémoire

La direction du programme et l'assistante de gestion des études des cycles supérieurs en droit se chargent de l'étape suivante. Celle-ci consiste à former le jury d'évaluation. Il s'agit de contacter les membres du jury et de leur faire parvenir le mémoire. Ceux-ci ont deux mois pour corriger et faire connaître leurs commentaires quant au fond et quant à la forme du travail. Les critères de correction suivants leur sont suggérés sur le formulaire qu'ils devront utiliser, mais ils pourront en modifier ou en ajouter :

- la forme : structure formelle du texte (introduction, chapitres, titres, sous-titres, bibliographie, annexes, etc.); qualité du français (style et orthographe, phraséologie, transitions, etc.); présentation matérielle (papier, dactylographie, références, tableaux, schémas, etc.);
- le fond : niveau de compréhension du sujet, approche personnelle et critique; cohérence dans la structure et l'articulation des parties du travail; connaissance de la documentation pertinente; méthodologie ou démarche appropriée; cohérence et rigueur dans

¹⁴ UQAM, Guide de présentation des mémoires et des thèses, www.guidemt.uqam.ca.

¹⁵ McGill Law Journal/Revue de droit de McGill, *Manuel canadien de la référence juridique/Canadian guide to uniform legal citation*, Scarborough, Ontario, Carswell, 9^{ème} éd., 2018.

l'argumentation et le traitement des sources et des données ainsi que dans l'analyse des résultats produits et dans leur interprétation et discussion;

C'est individuellement que les membres du jury évaluent le mémoire. La direction de recherche fait partie du jury, car il ou elle effectue aussi ce travail. Chaque membre du jury remet ensuite un rapport qui comprend trois éléments : l'évaluation selon la notation sous forme des mentions « Excellent », « Très bien » ou « Bien » ainsi que ses commentaires et une recommandation concernant l'acceptation ou le refus du mémoire. Le SCAE se charge ensuite de veiller à faire la synthèse des commentaires ainsi que celle des notes attribuées. Signalons qu'une personne du corps professoral membre du SCAE devra s'abstenir de délibérer sur les mémoires de maîtrise lorsqu'il agit à titre de direction de recherche ou de membre du jury d'évaluation du mémoire évalué.

Lorsque les recommandations émises sont différentes, le SCAE réunit les membres du jury et leur demande d'en arriver à une décision unanime. Il arrive qu'il soit impossible d'obtenir l'unanimité. Si cela se présente, on procède à l'enclenchement du processus de constitution d'un nouveau jury.

La synthèse effectuée par le SCAE est transmise par courriel à la personne étudiante, ainsi qu'à la direction de recherche. Habituellement, c'est cette dernière qui contactera la personne étudiante pour planifier une rencontre où il sera question de l'évaluation.

Pendant que les membres du jury sont en période d'évaluation, l'éthique veut que la personne étudiante ne les contacte pas et *a fortiori* n'ait pas de conversation avec l'un ou l'autre au sujet du mémoire. Pour garantir le mieux possible que les membres du comité de correction s'expriment et puissent formuler leurs conclusions librement, les propos des membres du jury restent confidentiels. Il arrive cependant qu'un des membres autorise explicitement la direction du programme ou la direction de recherche à communiquer à la personne étudiante ses avis personnels.

L'évaluation d'un mémoire donne ouverture à quatre résultats possibles :

- Accepté tel quel.
- Accepté avec corrections mineures.
- Exigence de corrections majeures.
- Refus.

D'une part, si le mémoire est accepté tel quel, la démarche se termine à ce moment-là. D'autre part, il semble exceptionnel selon l'expérience de l'UQAM qu'un mémoire soit refusé à son premier dépôt. Au lieu d'aller vers un refus, les correcteurs ont plutôt tendance à « laisser la chance au coureur » en lui indiquant des corrections à apporter et dans de telles circonstances, ces corrections sont majeures. Il arrive toutefois qu'un refus soit signifié et amplement justifié. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les mémoires sont acceptés avec des corrections mineures. Voici des détails sur ce qui se produit dans les deux cas où des corrections sont demandées.

Des corrections mineures signifient que la note attribuée sera portée au dossier de la personne étudiante en autant que les correctifs demandés soient apportés. Ils peuvent concerner certains ou de nombreux passages du texte quant à leur forme de présentation ou quant au fond. C'est la direction qui guide alors la personne étudiante et veille à ce que les principaux

ajustements soient faits.

Un délai maximum de *deux mois* est accordé pour effectuer les modifications nécessaires, produire une version corrigée du mémoire, la faire vérifier par la direction de recherche et le déposer définitivement. Avant le dépôt final toutefois, il faudra obtenir, auprès de l'assistante de gestion des études des cycles supérieurs en droit, le formulaire que devra signer la direction pour attester que les corrections ont été faites. Il faut envoyer par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca, la version finale du mémoire accompagnée de tous les formulaires requis.

En cas de corrections majeures, le jury d'évaluation n'attribuera pas de notes pour le moment, mais fournira des commentaires. La note sera établie seulement lorsque le mémoire intégrant les correctifs nécessaires aura été redéposé. La plupart du temps, ces corrections portent sur le fond et sur de longs passages du texte, parfois sur des chapitres entiers ou encore sur des opérations supplémentaires à effectuer dans la démarche, ce qui, par conséquent, entraîne la rédaction de nouvelles parties de texte en ajustant le reste du mémoire en conséquence. Dans ce cas, le délai maximum accordé est de *six mois* pour faire le nécessaire et déposer la nouvelle version par courriel à cyclesup.droit@uqam.ca. Ici aussi, il faudra que la direction donne son approbation et signe un formulaire qui indique que le dépôt est autorisé. Cela ne termine pas encore le processus. Les membres du jury devront examiner de nouveau l'ensemble du mémoire et, individuellement, rédiger leurs commentaires, attribuer une note ou refuser le mémoire. Le reste du processus se déroule de manière semblable à celle d'un premier dépôt, à une exception près. Que ce soit lors du premier ou du second dépôt, s'il n'y a pas unanimité entre les membres du jury de correction, le SCAE tente de voir si un consensus est possible. Si oui, une note est attribuée : sinon, le comité décrète le refus. Si le consensus est impossible, une décision sera prise par le SCAE et, contrairement à ce qui se produit lors du premier dépôt, un autre jury ne sera pas constitué. La décision peut alors reposer sur divers critères tels que la moyenne des notes attribuées par les différents correcteurs ou la teneur des propos des correcteurs. Ce travail est effectué confidentiellement, avant que la personne étudiante ne reçoive les résultats définitifs de l'évaluation.

Conclusion

Il reste beaucoup à dire sur le cheminement d'une formation en maîtrise, que ce soit en droit ou en d'autres disciplines, à l'UQAM ou ailleurs. Il est recommandé de lire les ouvrages qui traitent de ce sujet, comme celui de Beaud et Latouche (1988). Par contre, les indications contenues dans ce document-ci donnent une idée relativement précise de la trajectoire à accomplir, en parallèle avec la scolarité et à travers elle, pour en arriver au diplôme. Tel est l'objectif de ce guide.

Pour terminer, nous avons cru bon présenter une liste de vérification des étapes exposées dans ce document. Cette liste peut servir d'aide-mémoire, mais il faudra probablement, au moment opportun, relire les passages pertinents aux étapes énumérées dans la liste.

Liste des étapes

	en voie de réalisation	terminé
1. la lecture du tiré-à-part du Programme de maîtrise	_____	_____
2. la consultation du Guide des études avancées de l'UQAM	_____	_____
3. la description en 10 lignes du ou des sujets de recherche	_____	_____
4. la rédaction d'un ou deux objectifs par sujet de recherche	_____	_____
5. la priorisation des sujets envisagés	_____	_____
6. la consultation du Répertoire des productions de recherche des ressources professorales	_____	_____
7. la sélection et la priorisation des directions de recherche possibles	_____	_____
8. la planification des rencontres avec les directions possibles	_____	_____
9. le choix officiel de la direction de recherche (avant la 3e session)	_____	_____
10. l'inscription officielle du sujet de mémoire (avant la fin de la 3e session)	_____	_____
11. la recension d'écrits et les lectures	_____	_____
12. la rédaction d'un résumé d'informations et des projets	_____	_____
13. le dépôt du texte auprès de la direction et la planification de rencontres	_____	_____
14. lecture du Guide de présentation des mémoires	_____	_____
15. la rédaction de versions du projet de mémoire	_____	_____
16. l'autorisation du dépôt et le dépôt du projet de mémoire	_____	_____
17. la présentation du projet de mémoire	_____	_____
18. la réalisation du projet et, en parallèle, la rédaction	_____	_____

- | | | |
|--|-------|-------|
| 19. l'écriture du mémoire en versions successives | _____ | _____ |
| 20. l'autorisation du dépôt | _____ | _____ |
| 21. l'évaluation du mémoire | _____ | _____ |
| 22. les corrections à apporter au mémoire, s'il y a lieu | _____ | _____ |
| 23. le dépôt final | _____ | _____ |

ANNEXE 4

Projet de travail (JUR7560) et travail de recherche dirigé bidisciplinaire (JUR7570)

Projet de travail de recherche dirigé bidisciplinaire (JUR7560)¹⁶

Cette activité s'ouvre par le dépôt d'un texte de présentation du sujet de 12 à 15 pages comprenant une courte introduction (3 pages maximum); un exposé de la problématique incluant les objectifs visés par le travail; une revue synthétique de la littérature (elle peut être incluse dans la problématique); la question de recherche, l'hypothèse ou l'argument; le cadre conceptuel, théorique et méthodologique; les aspects éthiques de la recherche (s'il y a lieu); un plan provisoire; une bibliographie; un échéancier de travail.

Le projet de travail de recherche dirigé est soumis à une évaluation écrite par des membres évaluateurs (la direction de recherche et un ou une autre professeure). Les membres évaluateurs soumettent leurs commentaires, critiques, réserves, etc.

Cette activité est notée sur le mode succès/échec.

Travail de recherche dirigé bidisciplinaire (JUR7570)

Le travail de recherche dirigé bidisciplinaire est une activité de recherche individuelle, réalisée sous la supervision d'une personne du corps professoral du Département des sciences juridiques de l'UQAM, et qui vise à répondre à une question de recherche précise à partir d'une analyse de la littérature existante sur un sujet en science politique et en sciences juridiques. Dans ce travail de 40 à 50 pages, il s'agit de démontrer la capacité à analyser un enjeu d'un point de vue théorique, empirique ou méthodologique, en procédant à une synthèse des connaissances de science politique et de sciences juridiques.

Le travail doit correspondre au gabarit du travail de recherche dirigé bidisciplinaire présenté ci-dessous.

Structure du travail de recherche dirigé bidisciplinaire

Introduction et problématisation

L'introduction doit présenter le problème étudié, le contexte dans lequel il se pose. Elle doit obligatoirement justifier la pertinence bidisciplinaire du problème étudié et de la façon dont la personne étudiante compte l'étudier.

Il faut formuler la question de recherche : La personne étudiante doit y répondre en présentant les connaissances en la matière. Il doit également présenter son angle d'approche du corpus d'articles et d'ouvrages sur le sujet.

¹⁶ Pour plus de détails, voir l'Annexe 2 du présent document qui traite de la présentation de projet de mémoire, activité qui est à plusieurs égards identiques au projet de travail de recherche dirigé bidisciplinaire.

La démarche retenue

La personne étudiante doit identifier et justifier le choix des références utilisées. Il/elle doit expliquer la stratégie de réponse à la question de recherche ainsi que la manière dont la littérature de science politique et la littérature de sciences juridiques vont être mobilisés.

Résultats

La personne étudiante doit déterminer les dimensions du problème étudié selon la science politique, d'une part, et selon les sciences juridiques, d'autre part. Il/elle doit présenter les stratégies théoriques et épistémologiques adoptées par chacune de ces disciplines.

Réponse à la question de recherche

La personne étudiante doit élaborer les points de convergence et de divergence entre les réponses de la science politique et des sciences juridiques. Elle doit démontrer de quelle manière les résultats de la revue de littérature permettent de répondre ou non à la question de recherche.

La personne étudiante doit mettre en exergue les nouvelles questions ou les nouveaux aspects émergeant sur le sujet de recherche. Ces nouvelles questions doivent être soutenues par des arguments.

Dans le cas de l'analyse d'un enjeu empirique, la conclusion pourra aussi identifier les implications (scénarios de ce qui pourrait arriver) et les recommandations (ce qu'il faudrait faire en lien avec les scénarios) que l'on peut formuler en lien avec la question de recherche. Ces implications et recommandations doivent être liées à la conclusion du travail de recherche et soutenues par les arguments.

Dépôt et évaluation du travail de recherche dirigé bidisciplinaire

Le travail de recherche dirigé bidisciplinaire doit être envoyé par courriel à l'adresse cyclesup.droit@uqam.ca, accompagné du formulaire « *autorisation de dépôt d'un travail de recherche de cycles supérieurs* » signé par la direction de recherche.

Le travail est évalué par un jury de deux membres, incluant la direction de recherche. S'il y a codirection, la codirection s'ajoute au jury.

Les membres du jury disposent d'un délai d'un mois pour faire part de leur évaluation à l'assistante de gestion des études des cycles supérieurs.

ANNEXE 5

L'essai (JUR7550) des programmes de DESS

L'essai est une activité de recherche individuelle conduite sous la direction d'un professeur ou d'une professeure du Département des sciences juridiques de l'UQAM. Il prend la forme d'un texte conçu sur le modèle d'un article scientifique. Il doit contenir une introduction qui cherche à présenter et à problématiser l'enjeu juridique dont traite le travail; une question de recherche; une revue de littérature; une présentation de la méthodologie et de l'angle théorique retenus ainsi que les conclusions de la recherche (c'est-à-dire la réponse apportée à la question de recherche). Le travail doit faire contenir 30 et 40 pages, maximum.

L'essai est évalué par un jury de deux personnes choisies par le Sous-comité aux admissions et aux évaluations (SCAE) suite aux recommandations de la direction de recherche (ou de trois dans le cas d'une décision contradictoire des deux premières). Ce jury dispose d'un mois pour évaluer l'essai. L'essai est évalué sur le mode succès-échec. Un essai recevant la note « Échec » pourra faire l'objet de corrections et être remis dans les quatre mois suivant la décision du jury. Cette seconde version sera évaluée par le jury initial. Un second échec signifiera l'exclusion du programme.

Forme : Préparation de l'essai

Les essais devront se conformer aux normes décrites ci-dessous.

- Une version électronique doit être déposée à la direction du programme de cycles supérieurs en droit.
- Une page de présentation portant le titre de l'essai et le nom de l'étudiant ou de l'étudiante
- Toutes les pages doivent être numérotées en chiffres arabes, de préférence dans le coin supérieur droit.
- Pour les références, il est nécessaire de suivre les règles de la dernière édition du *Manuel canadien de la référence juridique*.¹⁷

¹⁷ McGill Law Journal/Revue de droit de McGill, *Manuel canadien de la référence juridique/Canadian guide to uniform legal citation*, Scarborough, Ontario, Carswell, 9^{ème} éd., 2018.